

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 15

**Vereinsnachrichten:** Société des officiers de la Confédération suisse : section vaudoise

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

<i>Rapport</i>	<i>Etabli par</i>	<i>Envoyé.</i>
Régiment de dragons	Quartier-maître	A la division
Compagnie de guides	Maréchal de logis chef	» »
Batterie de campagne	Fourrier	Au régiment
Colonne de parc	»	Au parc de division.
Régiment d'artillerie	Adjudant de régiment	A la brig. d'artillerie
Parc de division	» du parc	» »
Brigade d'artillerie	Quartier-maître	A la division
Bataillon du génie	» »	» »
Ambulance	» »	Au lazaret de campag.
Lazaret de campagne	» »	A la division
Bataillon du train	Adjudant	» »
Comp <sup>ie</sup> d'administration	Quartier-maître	» »
Division	Com. d. guerr. de div.	Départ. milit <sup>re</sup> suisse

Tableau n<sup>o</sup> 2.

L'envoi des rapports à la division aura lieu comme suit :

<i>de</i>	<i>à</i>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Compagnie de fusiliers	Batail. d'infanterie	Régiment d'infant.	Brigade d'infanterie	Division	
Compagnie de carabiniers	Batail. de carabin.	—	—	»	
Compagnie de guides	—	—	—	»	
Escadron	—	Rég. de dragons.	—	»	
Batterie de campagne	—	Rég. d'artillerie	Brig. d'artillerie	»	
Colonne de parc	—	Parc de division	Brig. d'artillerie	»	
Subdivision du train :					
a) bataillon	Bataillon du train			»	
b) après le démembr.	Bataillon du génie	—	—	»	
	Lazaret de campag.	—	—	»	
	C <sup>ie</sup> d'administration			»	
Sapeurs					
Pontonniers	Bataillon du génie	—	—	»	
Pionniers					
Ambulance	Lazaret de camp.	—	—	»	
Sect. de la comp. d'adm.	C <sup>ie</sup> d'administration	—	—	»	

Berne, août 1880.

*Le Commandant de la III<sup>e</sup> division d'armée,*

(Signé) MEYER, colonel-divisionnaire.

### Société des officiers de la Confédération suisse

#### SECTION VAUDOISE

Le comité de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse adresse aux sous-sections et aux membres de la section la circulaire suivante :

Conformément à l'art. 4 du règlement de la section vaudoise, votre comité a fixé au dimanche 12 septembre prochain l'assemblée générale de la section.

Elle se réunira à Payerne à 9 heures du matin. Le local de la réunion sera fixé ultérieurement.

L'assemblée générale sera précédée d'une reconnaissance portant sur le terrain compris entre Vevey, Moudon, Granges, Estavayer, Echallens et Lausanne. Cette reconnaissance aura lieu le samedi 11 septembre.

*I. Reconnaissance du samedi 11 septembre.*

En portant ce qui précède à votre connaissance, nous attirons votre attention sur l'ordre qu'en date du 31 juillet le commandant de la 1<sup>re</sup> Division a adressé aux officiers d'infanterie de la Division.

Cet ordre prescrit, en exécution de l'article 93 de la loi sur l'organisation militaire, que les officiers d'infanterie de la 1<sup>re</sup> Division qui n'auront pas été appelés en 1880 à un service spécial tel qu'école de recrues, école centrale, école de tir ou mission militaire à l'étranger, feront cette année des travaux particuliers.

Le commandant de la division déclare qu'il admettra comme tels « des reconnaissances faites en commun par des officiers groupés volontairement, pourvu que les rapports sur ces reconnaissances soient rédigés avec sérieux et qu'on puisse y reconnaître une part de travail personnel de chaque officier. »

L'ordre du commandant de la Division porte, en outre, que « les rapports sur les reconnaissances faites en commun devront être classés par l'officier le plus élevé en grade qui aura pris part à la dite reconnaissance. Celui-ci transmettra ces rapports, par la voie du service, au colonel-divisionnaire, avec un état nominatif des participants et une note indiquant de quelle manière la reconnaissance a été organisée et quelle part chaque officier y a prise. L'état nominatif et la note devront être attestés et signés par l'officier le plus élevé en grade.

» Les rapports de reconnaissance devront être remis pour le 31 décembre 1880. »

Etant donnés ces ordres, votre comité a cru agir dans l'intérêt des officiers d'infanterie de la Division en leur fournissant l'occasion de faire en commun les travaux qui sont exigés d'eux. Il a donc organisé une reconnaissance coïncidant avec l'assemblée générale annuelle. Il ne doute pas, d'ailleurs, qu'un grand nombre d'officiers appartenant aux autres armes y participeront, comme ils l'ont fait les années précédentes.

*Organisation de la reconnaissance.*

Pour procéder à la reconnaissance du terrain indiqué ci-dessus, le comité l'a divisé en cinq régions.

Chacune d'elles sera parcourue par une colonne.

Chaque sous-section organisera une colonne.

Elle choisira à cet effet les chefs de la reconnaissance ou des reconnaissances, ainsi que le ou les rapporteurs, et procéderont à la formation des groupes. Elle prendra, d'accord avec ces officiers, toutes les mesures nécessaires pour l'organisation de la colonne, provoquera et recueillera les adhésions et fera à cet effet les publications qu'elle jugera nécessaire. Elle fixera le lieu du rendez-vous et l'heure du départ et réglera la marche de la colonne de manière à se trouver au rendez-vous général de Payerne le samedi dans la soirée ou, au plus tard, le dimanche matin, à 9 heures.

Elle attirera spécialement l'attention des officiers chefs de reconnaissance sur les ordres du commandant de la Division relatifs à la rédaction et à la remise des rapports et aux attestations qui doivent les accompagner.

Les officiers, membres de la section, mais qui ne font partie d'aucune sous-section, ainsi que les autres officiers de la 1<sup>re</sup> Division qui se proposent de prendre part à la reconnaissance et que nous invitons ici cordialement, s'annonceront le plus tôt possible et, au plus tard, avant le

9 septembre, au président de la sous-section à laquelle ils comptent se joindre.

Comme les rapports de reconnaissance doivent avoir le caractère de travaux individuels, le comité s'abstient de donner ici aucune indication sur leur contenu, leur rédaction et les objets spéciaux sur lesquels ils devront porter, ainsi que sur les cartes à employer. Ce soin incombera aux chefs des reconnaissances, le comité se bornant à déterminer le terrain général sur lequel chacune des colonnes principales aura à faire porter ses investigations.

Il est bien entendu que les officiers qui voudront faire des rapports individuels seront libres de le faire.

Les rapports ne seront pas lus à l'assemblée générale du dimanche. Les présidents des sous-sections y feront seulement un rapport verbal sur la manière dont ils auront procédé à l'organisation des reconnaissances pour leur colonne.

#### *Terrain.*

Le terrain à étudier est réparti comme suit entre les cinq sous-sections :

##### *Sous-section de Vevey.*

(Président : M. le capitaine DE VALLIÈRE).

- a) de Vevey à Moudon par Oron-la-Ville et Rue ;
- b) de Vevey à Moudon par Chexbres et Mézières.

##### *Sous-section de Lausanne.*

(Président : M. le lieut-colonel LOCHMANN).

- a) de Lausanne à Moudon par Savigny et le Chalet-à-Gobet, Carouge ;
- b) de Lausanne à Moudon par le Mont, Cugy, Froideville et Peney.

##### *Sous-section de Morges.*

(Président : M. le major COLOMB).

- a) d'Echallens à Moudon par Poliez-le-Grand, Dommartin, Sottens.
- b) d'Echallens à Moudon par Fey, Chapelles et Martherenges.

##### *Sous-section de Ste-Croix.*

(Président : M. le major MONTANDON).

- a) d'Yverdon à Moudon par Essertines, Pailly, Bercher et St-Cierges.
- b) d'Yverdon à Moudon par Pomy, Donneloye, Thierrens.

##### *Sous-section de Moudon.*

(Président : M. le major FAVRE).

- a) de Lucens à Combremont-le-Petit, Chavannes-le-Chêne, Yvonand.
- b) de Granges à Menières, Montet, Frasses, Estavayer.

Les sous-sections organiseront leurs reconnaissances dans leurs zones respectives comme elles l'entendent et répartiront en autant de groupes que cela leur paraîtra convenable. Les routes ci-dessus ne sont tracées que comme délimitation des régions assignées à chacune des colonnes.

La tenue pour la reconnaissance est la casquette, vareuse et sabre.

#### II. *Assemblée générale à Payerne le dimanche 12 septembre.*

A 9 heures du matin : Assemblée générale de la section :

- ORDRE DU JOUR : 1<sup>o</sup> Inscription de nouveaux membres ;  
2<sup>o</sup> Rapport du comité sur l'activité de la section ;  
3<sup>o</sup> Rapport du Jury sur les travaux de concours ;

- 4<sup>o</sup> Etude sur un sujet militaire ;  
5<sup>o</sup> Propositions individuelles.

A 12<sup>1/2</sup> heures : Dîner.

La tenue pour l'assemblée générale est la tenue de service avec casquette.

Les présidents des sous-sections communiqueront le samedi dans la matinée à *M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Dumur, à Lausanne*, par *dépêche télégraphique*, l'effectif de leurs colonnes et le nombre des officiers qui assisteront au dîner du dimanche à Payerne.

Les officiers qui se proposent d'assister au dîner du dimanche et non à la reconnaissance du samedi sont priés de s'annoncer, avant le samedi 11 septembre à *M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Dumur, à Lausanne*.

Le programme de l'assemblée générale est organisé de manière à ce que MM. les officiers puissent rentrer au logis dans la soirée du dimanche.

Le comité exprime l'espérance qu'un grand nombre d'officiers prendront part à la reconnaissance du 11 septembre et espère pouvoir serrer la main le lendemain, dimanche, à de nombreux camarades.

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE

FRANCE. — Le rôle prépondérant que joue dans les guerres actuelles la fortification de campagne nous engage à extraire les lignes suivantes de l'*Avenir militaire*. Nos lecteurs verront ce que peuvent faire des troupes du génie exercées et bien conduites, et tout le parti qu'on peut tirer, en campagne, des troupes techniques :

« Nous croyons utile de rendre compte à nos lecteurs d'un exercice qui a été exécuté le 1<sup>er</sup> juillet dernier par le 1<sup>er</sup> régiment du génie, sous le commandement de M. le colonel Hinstin, et dont les résultats ont présenté un très haut intérêt. Il s'agit de l'exercice annuel d'ensemble qui termine la série de travaux pratiques de fortifications suivis par les officiers élèves de l'Ecole supérieure de guerre et par les officiers d'infanterie et de cavalerie détachés à l'Ecole du génie de Versailles, pour s'y former aux fonctions d'instructeurs de travaux de campagne.

Cette année le thème choisi était le suivant :

« Un corps de l'armée de Paris, repoussé de la position de la butte de Picardie, choisit une seconde ligne de défense entre Chaville et Vau-cresson et occupe fortement les hauteurs du bois de *Fausses-Reposes*, points saillants et culminants de cette ligne. Il ne dispose que de deux heures pour se fortifier. »

A midi, le travail commence avec une activité extraordinaire. A deux heures, surgissent deux ouvrages de campagne de trois mètres d'épaisseur de parapet avec abatis dans les fossés et réseaux de fil de fer devant la gorge. Ils battent la clairière qui s'étend devant le centre de la position et sont précédés et reliés par des tranchées-abris. Enfin, deux puissants abatis en pleine forêt, ayant chacun 100 mètres de longueur et 40 mètres d'épaisseur, prolongent la ligne de bataille à droite et à gauche de la ligne d'ouvrages de campagne. En un mot, une ligne de défense flottante et mal définie au milieu des bois est devenue tout à coup claire, évidente, formidable, et chaque unité peut s'y placer et s'y former sans hésitation.

Après un repos d'une demi-heure, deux bataillons occupent la position et deux autres, opposés aux premiers, se forment au pied de la butte de Picardie pour attaquer la ligne fortifiée.